FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Command® Charge B Herbicide

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision: 2019-11-15

Format: NA Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Command® Charge B Herbicide

Autres moyens d'identification

6165-7-A Code(s) du produit

Synonymes CARFENTRAZONE-ETHYL: ethyl

> a,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl] -4-fluorobenzenepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5- oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) -4-fluorophenyl]

propionate (IUPAC name)

Carfentrazone-éthyle Ingrédient(s) actif(s)

Triazolinones Famille chimique

33535 PCP#

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

Urgences médicales:

en cas d'urgence

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer



Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70
2-Methylnaphthalene*	91-57-6	<30
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
1-Methylnaphthalene*	90-12-0	<20
n-Butanol	71-36-3	1-5
Naphthalene*	91-20-3	0.1-1

^{(*} Ce composant est un composant de l'ingrédient: Naphtha (pétrole), aromatique lourd) Les synonymes sont fournis dans la section 1.

FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre

antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Ingestion Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le

vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la

bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Effets sur le système nerveux central. Effets gastro-intestinaux.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre sèche.

Dangers spécifiques du produit Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible.
Aucun renseignement disponible.

Equipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de confinement Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre

produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de

l'eau et du savon. Absorbez l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez

les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour

animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des

animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m³	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m ³	Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m³	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m³ Mexico: STEL 15 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm	-
			Skin	
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm	-
			Skin	
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³ Skin

Légende

Peau - Absorbeurs cutanés

Contrôles techniques appropriés

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Mesures d'ordre technique

> Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs. conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision: 2019-11-15

Version 1

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et

le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé,

telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, **Protection respiratoire**

veuillez utiliser un masque à filtre.

De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des Mesures d'hygiène

> yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide Aspect État physique Liquide Brun orange Couleur Aromatique Odeur

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

5.3 (solution à 1 %) pН Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible Point d'éclair 75.6 °C / 168.08 °F vase clos Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Solubilité dans l'eau

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucun renseignement disponible

Densité 9.0 lb/gal 1.08 Densité

Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Possibilité de réactions Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Aucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles

Matières incompatiblesAgents oxydants forts.Produits de décompositionMonoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO 2). Chlorure d'hydrogène. Fluorure

d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

 DL50 orale
 4077 mg/kg (rat)

 DL50 épidermique
 > 4000 mg/kg (rat)

 CL50 par inhalation
 > 6.31 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation Légèrement irritant.

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).

Sensibilisation non sensibilisant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg (Nyúl)	>5,2 mg/L
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	= 1630 mg/kg (Rat)		
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	= 1840 mg/kg (Rat)		
n-Butanol (71-36-3)	= 700 mg/kg (Rat) = 790 mg/kg (Rat)	= 3400 mg/kg (Rabbit) = 3402 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
Naphthalene* (91-20-3)	= 1110 mg/kg (Rat) = 490 mg/kg (Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit) > 20 g/kg (Rabbit)	> 340 mg/m ³ (Rat) 1 h

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis,

cyanosis, l'ataxie, dyspnea, lacrimation, et la diarrhée. .

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de

la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el

bazo.

Mutagénicité Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Carfentrazone-éthyle : Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphtalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et

femelles.

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

Toxicité pour la reproduction Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Non classé. STOT - exposition répétée Non classé.

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

Danger par aspiration Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion

de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les

poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthalene*	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
91-20-3				

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Carfentrazone-éthyle (128639-	02-1)			
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	μg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	LD50 Dietary	Canard colvert Anas platyrhynchos	> 5620	ppm
	LD50 Dietary	Collin de Virginie Colinus virginianus	> 5620	ppm
	DL50 orale	Bee	> 200	μg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	μg/abeille

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 μg/l 14d EC50 = 0.0057 mg/L	96 h LC50 = 1.6 mg/L	48 h EC50 = 9.8 mg/L
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 μg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 μg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene* 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision: 2019-11-15

Version 1

	A CI 21011
96 h LC50: = 1.6 mg/L	(Daphnia magna)
(Oncorhynchus mykiss)	
flow-through 96 h LC50: = 1.99	9
mg/L (Pimephales promelas) sta	tic
96 h LC50: = 31.0265 mg/L	
(Lepomis macrochirus) static	

Carfentrazone-éthyle: Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas Persistance et dégradation

facilement.

Bioaccumulation Carfentrazone-éthyle : La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne

pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-vrac. Le

classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en vrac.

N° ID/ONU UN3082

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl) Nom officiel d'expédition Classe de danger

Groupe d'emballage Napthalene (100 lb)

Quantité à déclarer (RQ)

Carfentrazone-éthyle. Polluant marin

Désignation UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, nº.o.s. (Carfentrazone-éthyle),

9, III, Polluant marin

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas

applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

N° ID/ONU

Nom officiel d'expédition Classe de danger Groupe d'emballage

Ш Polluant marin Carfentrazone-éthyle.

UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, nº.o.s. (Carfentrazone-éthyle), Désignation

9, III, Polluant marin

ICAO/IATA

N° ID/ONU

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl) Classe de danger

Groupe d'emballage Ш

UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, nº.o.s. (Carfentrazone-éthyle), Désignation

9, III, Polluant marin

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

FDS n°: 6165-7-A

 $\textbf{Date de révision}:\ 2019\text{-}11\text{-}15$

Version 1

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F

Polluant marin Carfentrazone-éthyle

Désignation UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, nº.o.s. (Carfentrazone-éthyle),

9, III, Polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0
Naphthalene* - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieOuiRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphthalene* 91-20-3	100 lb	X	X	X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol	5000 lb	
71-36-3	2270 kg	
Naphthalene*	100 lb	
91-20-3	45.4 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Provoque une irritation oculaire modérée. Le carfentrazone-éthyle est très toxique pour les algues et modérément toxique pour les poissons.

États-Unis - Réglementations des États

FDS n°: 6165-7-A

Date de révision : 2019-11-15

Version 1

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:.

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene* - 91-20-3	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	Х
n-Butanol 71-36-3	X	X	Х
Naphthalene* 91-20-3	X	X	Х

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	X	Х	Х		Х	Х	Х	Х
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					Х			
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
n-Butanol 71-36-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Naphthalene* 91-20-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Mexique - Classe

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
2-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
1-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol		Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene*		Mexico: TWA 10 ppm
		Mexico: TWA 50 mg/m ³
		Mexico: STEL 15 ppm

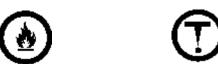
CANADA

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques



FDS n°: 6165-7-A Date de révision: 2019-11-15

Version 1

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 2		Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-11-15

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d.utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique